

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 3 AVRIL 2018

Objet

**Travaux
d'aménagement
du fil vert
séquence 2 au
domaine de
Sybirol -
Autorisation de
programme et
crédits de
paiement**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

32

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 mars 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN,
M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN,
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme LOUKOMBO SENG,
M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET M. BOURIGAULT,
Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, M. CALT, Mme VELU,
M. HADON, M. DROILLARD**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BONNAL à M. CAVALIERE - Mme LARUE à Mme COLLIN
M. LERAUT à M. DROILLARD - Mme FEURTET à M. ROBERT**

Absent :

M. BELLOC

Mme COLLIN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 décembre 2017 le conseil municipal a validé le programme de travaux relatif à l'aménagement du fil vert séquence 2 au domaine de Sybirol, en vue de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre début 2018. Pour la réalisation des études il est prévu l'inscription de 51 000 € au budget 2018.

Conformément à l'article L2311-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette opération pluriannuelle fait l'objet d'une délibération d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Travaux d'aménagement du fil vert séquence 2 au domaine de Sybirol

Opération n° 1803 « Fil vert 2 »

Autorisation de programme	1 354 000,00
Crédits de paiement 2018	51 000,00
Crédits de paiement 2019	502 000,00
Crédits de paiement 2020	331 000,00
Crédits de paiement 2021	384 000,00
Crédits de paiement 2022	86 000,00

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission des Ressources Humaines, Administration générale et Finances, marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 21 mars 2018 ;

Vu l'avis de Commission Environnement et Cadre de Vie date du 26 mars 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater les dépenses en regard de la programmation ci-dessus récapitulée.

PRECISE que cette délibération pourra être modifiée ultérieurement en fonction des évolutions du dossier (aléas des coûts, des subventions, de chantier, économiques,).

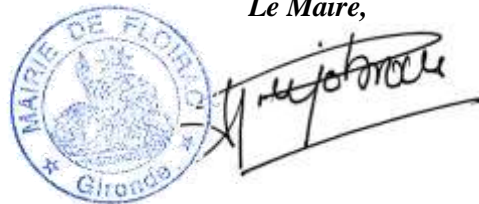
DIT que les crédits de paiement 2018 sont inscrits au budget primitif 2018.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

A la Mairie de FLOIRAC, le 4 AVRIL 2018

Le Maire,



Nombre de votants : 31
Suffrages exprimés : **31**
Pour : 31
Contre :
Abstention :